



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joëlle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (arrivée 18h08), Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h11), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivée 18h08), Mme Aurore GAGNARD.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme Joëlle PINNEAU

Date d'envoi de la convocation

14 janvier 2021

Elus en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 0

Votants : 18

ORDRE DU JOUR :

Désignation du Secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Compte rendu de commissions

Décision du Maire

8. Finances/Marchés publics

8.1 - Annulation de la redevance saisonnière pour un restaurateur

8.2 - Dissolution du budget transport

8.3 - Vente du car

8.4 - Tarifs municipaux pour 2021

8.5 - Lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de la Bibliothèque

8.6 - Lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de rénovation des bureaux de la mairie et des salles communales

13. Urbanisme

13.1 - Convention avec la S.A.F.E.R. du Centre

17. Bâtiments/Patrimoine

17.1 - Convention avec les clubs de football

Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Joëlle PINNEAU est désignée secrétaire de séance

En propos liminaires, Monsieur le Maire indique que :

- Les cartes de vœux 2021 seront distribués à la population par les élus. Merci de donner vos disponibilités en fin de séance pour une bonne distribution, quelques créneaux sont encore libres,
- la minorité a envoyé un mail pour préciser que la tenue du présent CM est inappropriée, l'ordre du jour ne justifie pas cet impératif calendaire et que la loi n'est pas respectée.

Monsieur le Maire précise que la réglementation est bien respectée dans la mesure où les conseils municipaux sont considérés comme des réunions de travail, que les élus de la minorité sont seuls responsables de leur jugement sur la non priorité des sujets. Une réponse sera apportée mais le mail ne sera pas annexé au procès-verbal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 08 décembre 2020
- Compte rendu de la Commission Finances du 16 décembre 2020
- Compte rendu de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 05 janvier 2021
- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 06 janvier 2021
- Compte rendu de la Commission Patrimoine Communal du 13 janvier 2021

DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en €/observations
D2020-25	12/01/2021	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n° 93 à 96/2020	Pas de préemption

8 - FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE (Rapporteur Jacques BRAULT)

8.1 - Annulation de la redevance saisonnière pour un restaurateur

Monsieur BRAULT explique le fonctionnement sur les redevances d'occupation du domaine public et rappelle que la SARL JMLC, Auberge de La Treille a sollicité une autorisation pour l'installation d'une terrasse d'été accordée par arrêté du maire N°62/2020 en date du 02 juin 2020. Cette autorisation a déclenché l'émission d'un titre d'un montant de 174 €.

Monsieur BRAULT propose au conseil municipal d'annuler cette facture dans la mesure où la crise sanitaire n'a pas permis l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a été fait une action similaire pour la MAM dans le cadre du confinement. Il avait été alors accordé une réduction de deux mois de loyers. Ces annulations sont plus symboliques qu'autre chose. Il est nécessaire de monter notre volonté d'aider les restaurateurs et artisans de notre territoire.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide :

- d'annuler le titre au nom de la SARL JMLC, Auberge de La Treille sise 2 rue d'Amboise, pour l'installation d'une terrasse d'été du 04 juin au 04 octobre 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8.2 - Dissolution du budget transport

M. BRAULT fait un historique sur le budget transport et la compétence basculée à la Communauté de Communes Val de Cher Bléré. Il précise également qu'il n'y a eu que peu de mouvements en 2020. Le maintien de ce budget ne présente plus d'intérêts pour la collectivité selon l'avis émis par la commission finances lors de sa séance du 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire explique les travaux de mise en sécurité et conformité qu'il serait nécessaire de faire pour remettre le bus en état. Le maintien de ce budget est conditionné par cet équipement.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide :

- Dissoudre le budget avec effet rétroactif au 31/12/2020,
- Verser intégralement les résultats au BP du budget de la ville,
- Demander la clôture du SIRET auprès de l'INSEE,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8.3 - Vente du bus

Monsieur BRAULT explique que cette proposition de délibération fait suite à la précédente. Il nous a été proposé un prix de 750€ soit 75€ la tonne. Il sera également nécessaire de sortir le bien du patrimoine. Il est à noter également le gain annuel qui sera fait sur la flotte du parc auto au niveau de l'assurance.

Monsieur le Maire informe que, suite au questionnement de certains et renseignements pris, il est difficile de faire un échange du bus contre un véhicule léger.

Monsieur le Maire indique également que le don à une association générerait trop d'engagements compte tenu des problèmes mécaniques et de la non-conformité du bus. Il convient de prendre une décision sur l'offre faite car le bus prend beaucoup de place aux ateliers municipaux et engendre trop de frais connexes pour une non-utilisation.

Monsieur GIRAUD demande si c'est un casseur qui a fait cette offre.

Monsieur BERGER, conseiller municipal, demande s'il est possible de faire une surenchère en distinguant le contrôle technique de la sécurité administrative avec le transport d'enfants. Est-il également possible de prendre un délai de réflexion ?

Monsieur BRAULT, adjoint au maire, répond qu'effectivement c'est un casseur automobile qui a fait l'offre et rappelle les défauts mécaniques notamment les coussinets de bielle qui supposent un démontage complet du moteur pour réparation (environ 25 000 € d'après le devis) et une des portes. Forts de ces éléments la mairie envisage de s'en séparer.

Madame PEGARD, conseillère municipale, demande s'il est envisagé de prendre un autre véhicule de transport même plus petit, pour la mobilité des personnes âgées et/ou handicapées.

Monsieur le Maire répond que le PCAET est un des thèmes que la CCBVC porte et rappelle que la municipalité précédente avait fait le choix de stopper le service de transport scolaire car peu d'enfants l'utilisaient. Le rapport coût/bénéfices était peu rentable.

Madame PEGARD, conseillère municipale, précise que le but serait une mixité intergénérationnelle. Ce à quoi Madame BROCHARD, adjointe au maire, complète en évoquant le bus de La Croix en Touraine acheté par le CCAS.

Monsieur MOULIN indique que le maintien du bus ne serait pas utile pour le ramassage scolaire mais sur des circuits types sorties scolaires. Néanmoins compte tenu des réparations à faire cela n'est pas viable financièrement.

Madame PILLEBOUE, conseillère municipale, demande si la commune de La Croix en Touraine pourrait prêter occasionnellement son bus.

Madame BROCHARD répond par la négative dans la mesure où c'est un minibus et donc pas approprié à des sorties scolaires.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide :

- Vendre le bus au prix de 750 €,
- Demander la sortie du bien du patrimoine communal,
- Demander le retrait du véhicule du contrat d'assurance,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8.4 - Tarifs municipaux pour 2021

Monsieur BRAULT présente le travail de la commission finances du 16 décembre 2020 en précisant que les seuls changements opérés sont :

- la suppression des copies aux administrés dans la mesure où elles fonctionnent peu (150 € de recettes sur 18 mois). C'est un service proposé par certains commerçants il n'est pas opportun de faire de la concurrence,
- le tarif pour l'occupation du domaine public pour les bennes, camions et échafaudage qui est trop élevé. Cette remarque a été faite par plusieurs artisans.

Monsieur BRAULT informe que, suite à la commission et au questionnement, il s'est renseigné au sujet de l'antenne du château de Coulaine. Ce n'est plus d'actualité. Il propose donc de retirer également ce tarif.

Monsieur BERGER s'étonne de voir un coût horaire pour un agent. Dans quelles conditions ce tarif peut intervenir ? précise également que le coût n'est pas élevé.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas une prestation à la demande d'un particulier mais en cas de dépôts sauvages pour lesquels nous trouverions les responsables par exemple.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs pour 2021.

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2020		Tarifs 2021	
	Prix	Caution	Prix	Caution
Location de salles communales aux particuliers (prix/jour)				
Demi-journée (7h)	125 €	400 €	125 €	400 €
Journée (14h)	200 €	400 €	200 €	400 €
Location des salles communales aux associations				
Location aux associations	Gratuit	400 €	Gratuit	400 €
Location du mobilier (pour les particuliers)				
Banc (prix à l'unité)	2 €	<i>De 0 à 50 unités 200 € de caution De 51 à 500 unités 600 € de caution + de 500 unités 1 000 € de caution</i>	2 €	<i>De 0 à 50 unités 200 € de caution De 51 à 500 unités 600 € de caution + de 500 unités 1 000 € de caution</i>
Chaise (prix à l'unité)	1 €		1 €	
Table (prix à l'unité)	5 €		5 €	
Table et deux bancs	7 €		7 €	
Stands parapluie 3m x 3m (prix à l'unité)	50 €	<i>De 1 à 5 unités 1 000 € de caution Plus de 5 unités 2 000 € de caution</i>	50 €	<i>De 1 à 5 unités 1 000 € de caution Plus de 5 unités 2 000 € de caution</i>
Location du mobilier (pour les associations)				
Banc (prix à l'unité)	Gratuit	<i>De 0 à 50 unités 200 € de caution De 51 à 500 unités 600 € de caution + de 500 unités 1 000 € de caution</i>	Gratuit	<i>De 0 à 50 unités 200 € de caution De 51 à 500 unités 600 € de caution + de 500 unités 1 000 € de caution</i>
Chaise (prix à l'unité)	Gratuit		Gratuit	
Table (prix à l'unité)	Gratuit		Gratuit	
Table et deux bancs	Gratuit		Gratuit	
Stands parapluie 3m x 3m 6m x 3m	Gratuit	<i>De 1 à 5 unités 1 000 € de caution Plus de 5 unités 2 000 € de caution</i>	Gratuit	<i>De 1 à 5 unités 1 000 € de caution Plus de 5 unités 2 000 € de caution</i>
Sonorisation	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €
Estrade	Gratuit	1 000 €	Gratuit	1 000 €
Photocopies aux particuliers				
A4 noir et blanc	0,50 €	/		
A3 noir et blanc	1 €	/		
A4 couleur	1 €	/		
A3 couleur	1,50 €	/		
Photocopies aux associations				
A4 noir et blanc	Gratuit	/	Gratuit	/
A3 noir et blanc	Gratuit	/	Gratuit	/
Photocopies aux demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA (sur justificatifs)				
A4 noir et blanc / couleur	Gratuit	/	Gratuit	/
A3 noir et blanc / couleur	Gratuit	/	Gratuit	/
Autres tarifs				
Prix du verre gravé Saint Martin	5 €	/	5 €	/
Prix du livre Saint Martin le Beau, Village de Touraine dans l'Histoire de France de Robert Uhart	10 €	/	10 €	/
	Prix	Caution	Prix	Caution
Concessions au cimetière				
Concessions de 15 ans	300 €	/	300 €	/

Concessions de 30 ans	450 €	/	450 €	/
Concessions de 50 ans	600 €	/	600 €	/
Columbarium				
Concessions de 15 ans	300 €	/	300 €	/
- Urne supplémentaire	96 €	/	96 €	/
Concessions de 30 ans	492 €	/	492 €	/
- Urne supplémentaire	156 €	/	156 €	/
Redevance annuelle				
Stationnement de Taxi	50 €	/	50 €	/
Antenne sur château d'eau de Coulaines	300 €	/	300 €	/
Droits de place (prix mensuel)				
Marché (forfait comprenant le branchement électrique)	15 €	/	15 €	/
Tarif passager sans branchement électrique	15 €	/	15 €	/
Tarif passager avec branchement électrique	17.80 €	/	17.80 €	/
Branchement électrique	2.80 €	/	2.80 €	/
Camion ouilleur	20 €	/	20 €	/
Occupation du domaine public				
Redevance saisonnière au m ² (tarif mensuel)	1.50 €	/	1.50 €	/
Benne, camion, échafaudages (prix à la journée)	10 €	/	5 €	/
Mètre linéaire (Marché d'artisans - Médiévales)	5 €	100 €	5 €	100 €
Fourrière				
Frais de capture d'un animal	40 €	/	40 €	/
Frais de garde d'un animal en chenil (prix journalier)	15 €	/	15 €	/
Frais de garde d'un animal pour un week-end	100 €	/	100 €	/
Prestation d'enlèvement de déchets/dépôts par les services techniques				
Transport de matériel/déchet/dépôt	30 €	/	30 €	/
Utilisation d'un véhicule simple (voiture, petit camion)	15 €	/	15 €	/
Utilisation d'un véhicule autre (tractopelle, tracteur)	35 €	/	35 €	/
Coût d'un agent (prix horaire)	16 €	/	16 €	/

8.5 - Lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de la Bibliothèque

Monsieur BRAULT, adjoint au maire, rappelle la délibération prise à un précédent conseil concernant l'achat du bâtiment accueillant actuellement le cabinet médical et la destination prévue à savoir l'accueil de la bibliothèque. Il précise également qu'il est proposé de confier la conception de l'aménagement à prévoir et la partie chiffrage des travaux à une AMO car nous n'avons pas les ressources nécessaires au service technique.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la bibliothèque occupe actuellement un logement social qui engendre une dépense annuelle d'environ 5 200 €. Cette opération est donc synonyme d'économie sur le long terme et rentre aussi dans le cadre de la politique de logement social puisque ledit logement sera remis à disposition.

Monsieur GIRAUD, conseiller municipal, demande si l'AMO indiquera les subventions auxquelles nous pouvons prétendre pour la réalisation du projet.

Monsieur BRAULT, conseiller municipal, répond par la négative. Il s'agit bien du travail de la collectivité. L'AMO n'est là que pour accompagner, diriger les élus dans le choix des travaux à mener. Dans le cas présent, il est certain que nous aurons de la F2D (subvention départementale) mais nous examinerons toutes les possibilités.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide de :

- Lancer une consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du projet Bibliothèque,
- Mettre au budget la dépense afférente,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8.6 - Lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de rénovation des bureaux de la mairie et des salles communales.

Monsieur BRAULT, adjoint au maire, informe que la police municipale a intégré ses nouveaux locaux depuis le 08 janvier dernier. Les travaux vont donc pouvoir démarrer afin d'installer l'Agence Postale Communale dans la partie latérale du bâtiment (ex police municipale).

Monsieur le Maire tient à préciser que cela donnera plus d'indépendance à l'Agence Postale Communale dans sa gestion de l'accueil et la confidentialité sans pour autant l'isoler du reste des postes administratifs.

Monsieur BRAULT explique que compte tenu des travaux et du montant estimé il est préférable de passer par une AMO (pour les mêmes raisons que la délibération précédente). Le but étant pour la partie mairie de revoir l'accueil du public. Il est constaté qu'en période sanitaire, le hall actuel n'est pas des plus adéquats ni d'un point de vue confidentialité. Il est également nécessaire de régler la circulation pour accéder aux bureaux et l'accès PMR. Un défaut majeur est actuellement présent avec l'absence d'alarme et de sécurité incendie.

Monsieur BRAUT explique que ces travaux pourraient être réalisés en deux phases :

- Une phase pour la mairie,
- Une autre phase optionnelle pour les salles communales.

M. LELANDAIS, conseiller municipal, demande s'il est possible de scinder la phase optionnelle en plusieurs parties.

Ce à quoi Monsieur BRAULT répond qu'il semble difficile de découper les travaux des salles communales en plusieurs étapes mais que les travaux ne seront engagés que suivant le montant annoncé et suivant les possibilités budgétaires.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide de :

- scinder les travaux en deux parties :
 - o Phase 1 : réfection globale des bureaux de la mairie, pour un coût estimatif de 100 000 €
 - o Phase 2 optionnelle : réfection des salles communales Les Closiers, Tarradellas et Mozart pour un coût estimatif de 110 000 €
- lancer une consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du projet de rénovation des bureaux de la mairie et des salles communales,
- mettre au budget les dépenses afférentes,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

13 - URBANISME (Rapporteur Christine POIRIER)

13.1 - Convention avec la S.A.F.E.R. du Centre

Madame POIRIER, adjointe au maire, présente la convention de la S.A.F.E.R. et indique que l'objectif majeur est de recenser les terrains pouvant être « sans maître », à vendre ou considérés comme « dent creuse » sur le territoire. Les propriétaires seront approchés par la S.A.F.E.R. durant l'étude. L'intérêt pour la collectivité est de connaître les terrains pouvant faire l'objet de vente en cas de projets communaux.

Madame POIRIER, adjointe au maire, fait lecture des phases de réalisation et rappelle qu'en cas de vente la commune peut préempter mais doit pour cela avoir un projet précis.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de vente il faut savoir que les propriétaires riverains sont prioritaires pour acheter.

Madame BROCHARD, adjointe au maire, demande si par le passé il y a déjà eu une convention de ce type. Ce à quoi Monsieur le Maire répond négativement sauf pour les chemins de randonnée.

Monsieur LEBERT, conseiller municipal, précise que la S.A.F.E.R. peut également préemptée.

Monsieur BERGER, conseiller municipal, indique que la S.A.F.E.R. existe depuis 1961 et qu'elle a été créée au moment de l'exode rurale. Désormais beaucoup de terres ne trouvent pas acquéreur et la S.A.F.E.R. a obligation de revendre les terrains préemptés. Les propriétaires agricoles sont informés de ces ventes.

Aujourd'hui la S.A.F.E.R. ouvre ses portes à de nouvelles missions. C'est pourquoi les collectivités sont invitées à travailler avec.

M. AMATHIEU, conseiller municipal, demande quels sont les retours de Rochecorbon qui a fait la même démarche.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont déterminé tous les biens sans maître et beaucoup de terres ont trouvé de nouveaux acquéreurs. Des projets de ruches ou jachères fleuries ont également vu le jour grâce à cette opération.

Monsieur AMATHIEU conclut que signer cette convention est une aide pour la collectivité mais aussi pour les usagers.

Monsieur le maire précise qu'effectivement c'est le but. Actuellement avec Vigifoncier nous recevons les informations trop tard. La S.A.F.E.R nous permettra d'avoir une vision globale et de régler le problème des parcelles abandonnées ou des installations plus ou moins légales. Cela permettra également d'anticiper les ventes sur le secteur.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide de :

- signer la convention avec la S.A.F.E.R. du Centre,
- Signer le devis avec les deux phases,
- veiller à ce que les crédits soient ouverts,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

17 - BATIMENTS/PATRIMOINE (Rapporteur Bernard GIRAUDON)

17.1 - Convention avec les clubs de football

Monsieur LEBERT, conseiller municipal, fait remarquer que la convention n'a pas été jointe à la note de synthèse.

Monsieur le Maire explique que cela régie uniquement l'utilisation des terrains par le club et que les documents sont consultables en mairie comme le précise le règlement intérieur. Il n'a pas été fait de remarque à ce sujet entre l'envoi de la note de synthèse et ce jour.

Monsieur GIRAUDON, conseiller délégué, indique qu'il s'agit ici de voter une convention qui cadre l'utilisation des terrains de foot.

Monsieur LEBERT, conseiller municipal, demande si cela concerne aussi la buvette.

Madame DEMAISON, conseillère municipale, demande si ce type de convention se fait également pour les autres associations.

Monsieur le Maire et Madame BROCHARD, adjointe au maire, répondent positivement.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de :

- signer une convention d'utilisation et d'entretien des terrains de football
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

Questions diverses :

- TELETHON : Madame BROCHARD présente le bilan de cette opération.
- CCID : Monsieur le Maire rappelle que le CM a voté une liste de membres titulaires sur proposition de noms dont M. DELAHAYE ; liste validée par la DGFIP (service des impôts). Monsieur DELAHAYE a souhaité démissionner de cette liste après réception de sa confirmation d'inscription par la DGFIP. Il n'y a pas d'obligation de compléter la liste pour une démission néanmoins son suppléant devra prendre le relai.
- Recrutement : il est envisagé de recruter un saisonnier polyvalent au service technique

- Cartes de vœux : le maire tient à rappeler que la distribution doit se faire le 22 janvier, jour initial de la présentation des vœux au public. Attention aux horaires de couvre-feu, cette distribution ne représente pas un critère de dérogation.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h26.

Alain SCHNEL	Danielle BROCHARD	Jacques BRAULT	Julie BROSSE	Gwendal MOULIN
Christine POIRIER	Jean-Maurice LEBERT	Joelle PINNEAU	Absente Eliane PLOUZEAU	Bernard GIRAUDON
Laurent BERGER	Caroline DEMAISON	Denis GIRAUD	Isabelle PEGARD	Marie PILLEBOUE
Laetitia BERMELL	Fabien AMATHIEU	Guillaume LELANDAIS	Aurore GAGNARD	Absent Jean-Yves AUDIGOU
Absente Micheline GAGNER	Absent Claude BUNET	Absente Angélique DELAHAYE	/	/